

Un investissement sur mesure qui permet d'accroître votre capital

En raison de la faiblesse des taux, vous cherchez une formule susceptible de quand même générer un bon rendement à long terme, tout en ayant la garantie de récupérer vos versements nets à l'échéance. C'est pourquoi vous avez opté pour l'assurance Belfius Top Funds Selection Protected qui vise à augmenter votre rendement via une sélection de fonds renommés.

Les atouts de Belfius Invest Top Funds Selection Protected :

- pour chaque versement, vous bénéficiez d'un droit au remboursement de votre capital par la compagnie d'assurances ;
- outre la protection du capital, vous avez la possibilité de bénéficier d'un rendement potentiel supplémentaire en investissant une partie de la prime dans des fonds de sociétés de gestion réputées ;
- vous disposez d'un investissement fiscalement intéressant ;
- vous bénéficiez d'un investissement flexible : vous pouvez constamment adapter votre stratégie et racheter votre réserve sans frais, à des moments déterminés ;
- vous disposez d'un investissement doté d'options intéressantes, adaptées à vos besoins : Stop-Loss, Lock-Win et rééquilibrage automatique de vos fonds branche 23 ;
- vous bénéficiez de tous les avantages de la planification successorale via une assurance vie.

Attention : Il n'est plus possible de souscrire de nouveaux contrats. Seuls des versements supplémentaires pour les contrats existants sont encore possibles.

Comment fonctionne Belfius Invest Top Funds Selection Protected ?

Belfius Invest Top Funds Selection Protected est une assurance vie composée de deux volets.

Volet 1

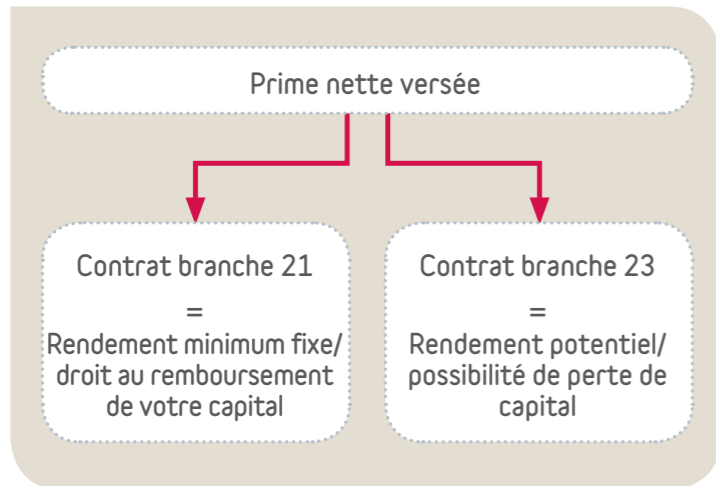
Une partie de votre prime nette totale (après la taxe d'assurance et les frais d'entrée) est investie dans une **assurance de la branche 21** (Belfius Invest Top Funds Selection Protected Fix). Ceci vous donne droit, **grâce au taux garanti, à un remboursement de chaque prime nette versée** à la fin de la 8^e année civile complète après chaque versement.

Volet 2

Le reste de votre prime nette totale est investie dans une **assurance de la branche 23** (Belfius Invest Top Funds Selection Protected Plus). Ce volet peut apporter un rendement supplémentaire. Dans ce cadre, vous pouvez choisir parmi les compartiments du fonds d'assurance de Belfius Insurance qui, à leur tour, investissent dans différents **fonds de placement de sociétés de gestion mondialement réputées, telles que Carmignac, BlackRock, Invesco, J.P. Morgan et Templeton**. Ces fonds ont été sélectionnés sur la base de leurs **prestations antérieures** et aussi parce qu'ils offrent un **potentiel de croissance appréciable** dans les circonstances actuelles du marché. Dans ce volet, le rendement et le capital ne sont pas garantis. La valeur de votre assurance de la branche 23 évolue en fonction de la valeur des fonds dans lesquels vous investissez.



Ce produit est destiné à la partie protégée du portefeuille de l'investisseur. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements auprès de Belfius sur belfius.be/approcheinvestissements. L'investisseur est invité à consulter son spécialiste en investissements Belfius Banque qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.



Sur une prime totale nette de 10 000 euros, 9 317 euros ont été investis dans votre assurance branche 21. Votre capital net de 10 000 euros est reconstitué fin 2022 via le taux garanti de 1 %. Comme vous avez opté pour un droit au remboursement à 100 % de votre capital net, environ 93 % de votre prime a été versée dans la branche 21.

Vous investissez dans une assurance branche 21 de Belfius Insurance. Que fait l'assureur avec vos primes ? Il les investit dans des obligations d'émetteurs de bonne qualité (pouvoirs publics et entreprises) et dans un portefeuille de crédits hypothécaires. Une petite partie est également investie dans l'immobilier et dans des actions de grandes entreprises de divers secteurs.

Exemple pratique

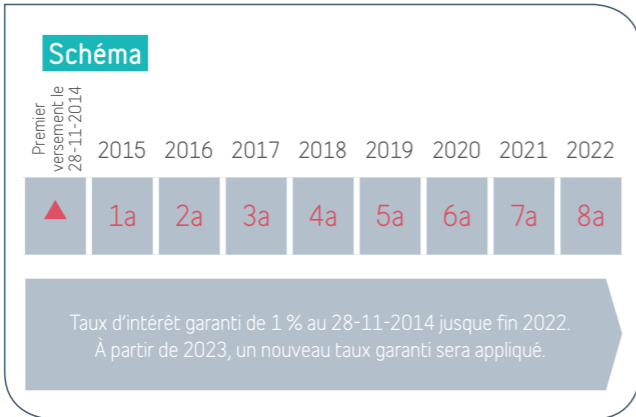
Le 28-11-2014, vous avez investi 10 000 euros nets dans Belfius Invest Top Funds Selection Protected.

Commençons par examiner le volet 1 (Belfius Invest Top Funds Selection Protected Fix)

L'assurance branche 21 offre le remboursement de la totalité de la prime nette versée. Pour tout versement dans votre assurance de la branche 21, vous bénéficiez d'un taux garanti (actuellement 1 % au 05-11-2014) et ce, jusqu'en fin 2022. Après cette période de garantie, ce taux garanti vous permet de récupérer au moins le capital initial (après la taxe d'assurance et les frais d'entrée) que vous avez investi dans Belfius Invest Top Funds Selection Protected. Ce contrat a une durée indéterminée. Vous choisissez vous-même quand vous souhaitez racheter la réserve de ce contrat.

Si vous ne retirez pas le capital de votre assurance branche 21 au terme de cette période de garantie, un nouveau taux garanti sera appliqué.

Pour les versements supplémentaires, le taux garanti s'élève actuellement à 0,5 %.



Penchons-nous à présent sur le volet 2 (Belfius Invest Top Funds Selection Protected Plus)

Le reste de votre prime a donc été investi dans une assurance de la branche 23. Dans notre exemple chiffré, cela signifie que, de la prime nette totale de 10 000 euros, 683 euros ont été investis dans cette assurance de la branche 23. Ce contrat n'a pas d'échéance finale. C'est vous qui déterminez quand vous rachetez la réserve de ce contrat.

Avec cette assurance de la branche 23, vous visez un rendement potentiel supplémentaire par le biais de fonds.

Ces fonds n'offrent pas de protection du capital et les rendements ne sont pas garantis. Ils peuvent dès lors enregistrer des prestations tant positives que négatives. Mais, normalement, l'horizon de placement à long terme offre une marge suffisante pour faire face aux fluctuations intermédiaires.

Comment procédons-nous dans ce deuxième volet ?

Vous avez le choix parmi un large éventail de compartiments du fonds interne de Belfius Insurance qui, à leur tour, investissent dans des fonds de sociétés de gestion de fonds réputées. Vous avez actuellement le choix parmi :

- des fonds gérés activement qui investissent dans des actions d'une région déterminée ;
- des fonds gérés activement qui investissent dans des obligations dotées d'un coupon élevé ;
- des fonds gérés activement qui investissent dans un portefeuille bien diversifié d'actions et d'obligations.

Les quatorze compartiments d'excellente qualité qui sont actuellement repris dans la sélection et qui offrent un rendement potentiellement élevé sont énumérés ci-après :

Compartiments qui investissent dans des actions

Naam	Beheerder onderliggend fonds
BI Templeton Asian Smaller Co A EUR	Franklin Templeton International Services Sàrl
BI BlackRock Global Funds European A2	BlackRock (Luxembourg) SA
BI Robeco US Large Cap Equities D EUR	Robeco Luxembourg SA
BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2	Aberdeen Global Services SA
BI Invesco Pan European Structured Eq A	Invesco Management SA

Compartiments qui investissent dans des obligations

Naam	Beheerder onderliggend fonds
BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc	Fidelity IL Investment Management (Lux) SA
BI Robeco High Yield Bonds DH EUR	Robeco Luxembourg SA
BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1	Franklin Templeton International Services Sàrl

Compartiments qui investissent dans des actions et obligations

Naam	Beheerder onderliggend fonds
BI Carmignac Patrimoine A EUR acc	Carmignac Gestion
BI Ethna Aktiv T	Ethenea Independent Investors SA
BI J.P. Morgan Global Income A (acc) EUR	J.P. Morgan Asset Management Europe Sàrl
BI BlackRock GF Global Allocation A2	BlackRock (Luxembourg) SA
BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT	Flossbach von Storch Invest SA
BI Ethna Dynamisch T	Ethenea Independent Investors SA

Le fonds interne lié à votre assurance branche 23 comprend également un compartiment BI Money Market. Ce compartiment investit dans le fonds monétaire Dexia Money Market Euro, géré par Candriam. Le rendement potentiel de ce compartiment est relativement faible. Normalement, les fluctuations de cours de ce compartiment sont également limitées. Le plus souvent, vous n'investirez dans ce compartiment que de manière temporaire. Par exemple, les réserves des compartiments énumérés ci-dessus peuvent être transférées dans ce compartiment dans l'attente d'un nouvel investissement.

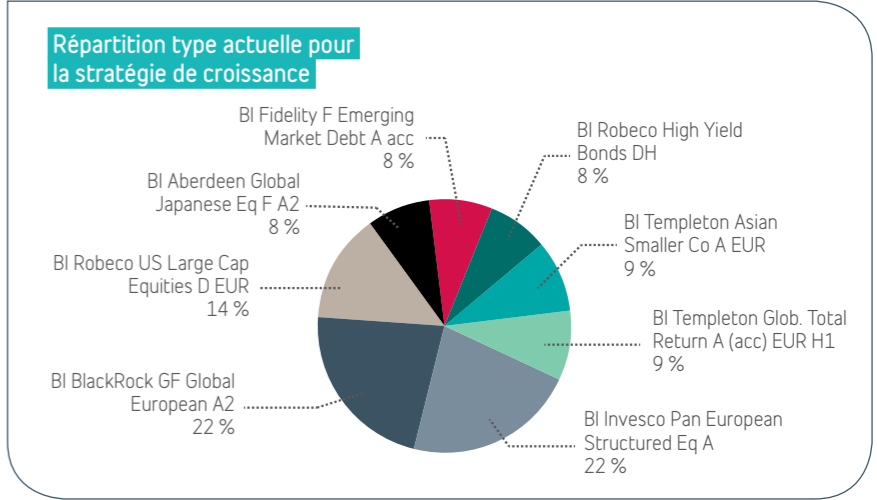
Vous trouverez plus de détails sur la politique d'investissement des différents compartiments de la branche 23 à la fin de ce document.

Quel compartiment choisir ?

De commun accord avec le conseiller financier de votre agence Belfius, vous pouvez choisir un compartiment ou une combinaison de compartiments qui, en fonction de la situation sur les marchés financiers et de votre appétit pour le risque, offrent les meilleures perspectives d'un éventuel bon rendement.

Vous pouvez également opter pour une « répartition type » des compartiments dans laquelle différents compartiments sont repris à raison d'un poids déterminé. Selon les spécialistes en investissements de Belfius, cette répartition vous offre les meilleures perspectives d'un beau rendement. Vous pouvez en outre opter, soit pour une stratégie basée sur la stabilité (Stability) soit pour une stratégie de croissance (Growth). Il va de soi que le pourcentage d'actions dans les deux portefeuilles sera très différent. Pour de plus amples informations, adressez-vous à votre conseiller financier dans votre agence.

Pour l'instant, le nombre de compartiments a déjà été élargi à quatorze et la répartition par type de compartiment a également été modifiée.



Une formule fiscalement intéressante

Une taxe d'assurance de 2 % est prélevée sur le capital versé. Vu l'horizon de placement à long terme de cette assurance, l'impact de cette taxe sur le rendement final est limité. Comme tant le contrat branche 21 que le contrat branche 23 ont une durée indéterminée, vous pourrez en outre rester à vie dans ce contrat et vous ne devrez payer la taxe de 2 % qu'une seule fois par prime versée.

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, vous ne devez pas payer de précompte mobilier pour votre contrat branche 21 en cas de rachat au minimum 8 ans et un jour après le début du contrat.

Pour votre contrat branche 23, selon la législation fiscale actuellement en vigueur, aucun précompte mobilier n'est dû en cas de rachat.

Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut bien sûr évoluer dans l'avenir.

Atouts supplémentaires

Stop-Loss et Lock-Win

Vous pouvez adapter votre assurance de la branche 23 à vos besoins. **Par exemple, en ajoutant la formule Stop-Loss à votre contrat, vous pouvez limiter les pertes futures possibles par versement pour un compartiment déterminé. La formule Lock-Win vous permet, quant à elle, de verrouiller les éventuels gains futurs pour un compartiment déterminé.** Ces pourcentages Stop-Loss et Lock-Win sont toujours calculés par rapport à la valeur du compartiment à la date du versement.

En cas d'exécution du Stop-Loss et du Lock-Win, la valeur du fonds est automatiquement versée dans le fonds de liquidités (BI Money Market). Vous pouvez alors choisir de quelle manière investir le montant disponible. Par exemple, vous pouvez le faire investir dans un autre compartiment de votre contrat branche 23, ou le faire transférer dans votre contrat branche 21.

Ces pourcentages Stop-Loss et Lock-Win peuvent être différents selon les compartiments.

Rééquilibrage

Deux fois par an, vous avez la possibilité de demander que les poids relatifs des différents compartiments choisis soient réajustés en fonction de la dernière répartition pour laquelle vous avez opté. C'est ce que l'on appelle le « rééquilibrage » automatique. De cette façon, la pondération de ce que vous avez investi dans chaque compartiment est réadaptée en fonction de votre stratégie d'investissement initiale. Les compartiments dont la valeur a augmenté peuvent être quelque peu réduits. Il est ainsi possible de réaliser des bénéfices. Quant aux compartiments dont la valeur a baissé, vous pouvez en racheter à un moindre prix.

Vous serez averti de cette possibilité de rééquilibrage.

Questions intéressantes

Puis-je adapter ma stratégie ?

Vous pouvez toujours adapter votre stratégie d'investissement. Si vous optez pour une des combinaisons de compartiments proposées par Belfius Banque, vous pouvez par exemple, si vous démarrez avec une stratégie de croissance, passer sans problème à une stratégie de stabilité. Ou vous pouvez opter ultérieurement pour des com-partiments qui sont mieux adaptés à votre horizon d'investissement et à votre appétit pour le risque.

Puis-je effectuer des versements séparément dans chaque contrat ?

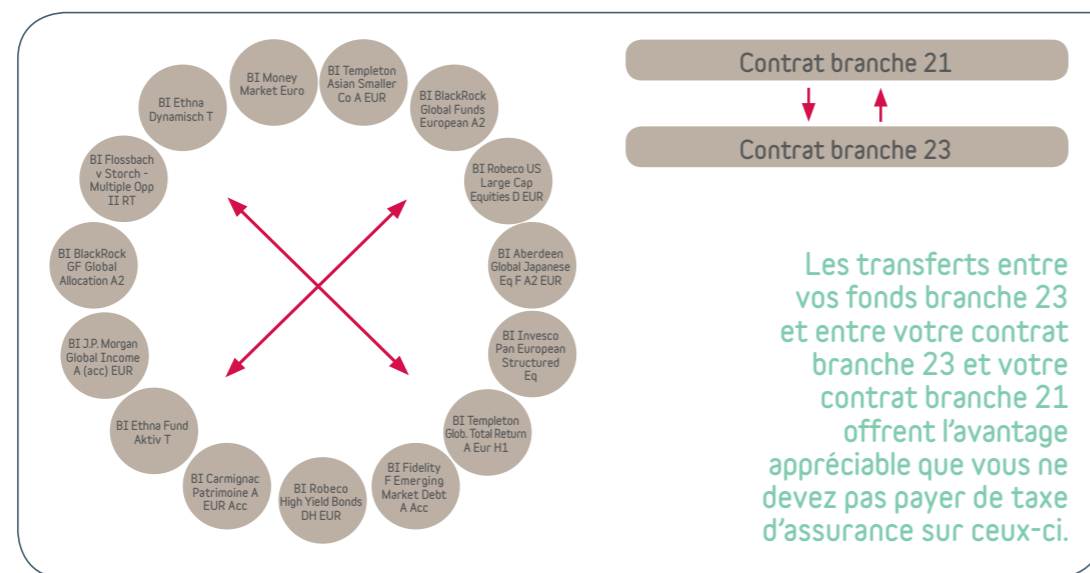
Vous pouvez également effectuer des versements ultérieurs séparément dans votre contrat branche 21 ou dans votre contrat branche 23, sans devoir scinder la prime entre les deux contrats. Vous pouvez viser un rendement potentiellement plus élevé en faisant de nouveaux versements uniquement dans votre contrat Branche 23. Attention ! Si vous effectuez un versement libre uniquement dans le contrat branche 23, pour lequel le rendement n'est pas certain, il est alors possible que la part Branche 21 ne sera pas suffisante pour assurer le remboursement du total des versements nets.

Un transfert est-il possible ?

Vous pouvez faire transférer (partiellement ou totalement) la réserve constituée au sein des différents compartiments de branche 23 entre ces mêmes compartiments. Vous pouvez également transférer (partiellement ou totalement) cette réserve vers un (ou plusieurs) compartiment(s) du contrat dans le(s)quel(s) vous n'avez pas encore investi.

Vous pouvez également transférer la réserve de compartiments déterminés de votre contrat branche 23 vers votre contrat branche 21. Ainsi par exemple, vous pouvez verrouiller les gains éventuels réalisés dans votre assurance branche 23 en les transférant vers votre assurance branche 21. Vous pouvez ainsi également diminuer le risque de votre investissement.

Vous pouvez également transférer (partiellement) la réserve de votre contrat de la branche 21 vers votre contrat de la branche 23. Mieux vaut le faire au moins 8 ans après le début du contrat, sans quoi vous devrez payer un précompte mobilier.



Puis-je également verser de faibles montants ?

Vous n'êtes pas obligé de verser des sommes importantes. Vous pouvez investir à votre propre rythme et déterminer vous-même le montant que vous versez. Le versement minimum pour les deux contrats (branche 21 et branche 23) conjointement est de 25 euros. Dans le contrat branche 23, un versement minimum de 5 euros est requis. Vous souhaitez investir automatiquement un montant déterminé ? Il vous suffit de créer un ordre permanent.

Mon capital est-il disponible ?

Vous pouvez toujours racheter la réserve de votre contrat branche 21 ou de votre contrat branche 23. En cas de rachat, ce sont les versements les plus anciens qui sont prélevés en premier lieu. Pendant la durée du contrat, vous pouvez racheter (partiellement ou totalement) la réserve de votre contrat branche 21 ou de votre contrat branche 23 **sans frais, à certains moments.**

Quand est-ce possible ?

→ Rachat de votre contrat branche 21
C'est possible via un **rachat partiel de votre contrat branche 21 pendant le mois de janvier qui suit la fin de chaque période de garantie du taux d'intérêt.** Celle-ci est de minimum 8 ans et de maximum 9 ans après chaque versement. Après la période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est appliqué à la réserve garantie constituée d'un versement antérieur. Vous pouvez donc racheter cette réserve garantie au début de l'année, sans devoir payer de frais de sortie.

Il est également possible d'effectuer sans frais un rachat partiel à hauteur de maximum 10 % de la réserve acquise du contrat branche 21. Ce n'est possible qu'une fois tous les 12 mois et avec un plafond de 25 000 euros.

En cas de retrait de votre contrat branche 21 au moins 8 ans après le début du contrat, vous ne devrez pas non plus payer de précompte mobilier.

→ Rachat de votre contrat branche 23
Il est également possible d'effectuer sans frais un rachat partiel à hauteur de maximum 10 % de la réserve acquise du contrat branche 23. Ce n'est possible qu'une fois tous les 12 mois et avec un plafond de 25 000 euros. Vous déterminez vous-même si vous procédez au rachat dans un compartiment déterminé ou dans une combinaison de compartiments dans lesquels vous avez investi.

Vous pouvez aussi racheter sans frais **régulièrement** (p. ex. tous les mois, trois mois, six mois, tous les ans) des montants de votre **contrat branche 23 via une formule Comfort.** Le retrait se fait selon la pondération de la réserve investie dans chaque compartiment branche 23.

À vous de choisir le montant que vous souhaitez racheter avec un minimum de 125 euros et un plafond annuel de 20 % du total des versements effectués dans votre contrat branche 23. En outre, vous pouvez arrêter rapidement et gratuitement les rachats, ou modifier le montant souhaité.

Vous ne pouvez pas combiner ces rachats partiels avec les rachats gratuits de votre assurance branche 23 mentionnés ci-dessus.

De même, en cas de versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), à la suite du décès de la personne assurée dans le cadre du contrat, aucuns frais ne sont imputés par l'assureur.

Quels sont les avantages d'une assurance vie ?

Belfius Invest Top Funds Selection Protected est un produit d'assurance vie et vous en offre dès lors les avantages. Si l'assuré décède pendant la durée du contrat, la valeur du contrat est versée à la personne désignée comme bénéficiaire. Il peut s'agir de votre partenaire, de votre (vos) enfant(s) ou petit(s)-enfant(s).

En cas de décès, vous pouvez également, par le biais de Belfius Invest Top Funds Selection Protected, attribuer à certaines personnes des sommes plus élevées que ce à quoi elles ont droit selon le droit successoral, tout en respectant les dispositions relatives à la réserve légale de certains héritiers.

La réserve du contrat en cas de décès peut également être versée selon les règles du droit successoral.

Ici encore, en principe, vous restez maître de la situation et pouvez toujours modifier le nom du bénéficiaire ultérieurement.

Grâce à cet investissement, vous pouvez donc planifier votre succession et protéger vos proches en cas de décès. Votre conseiller financier chez Belfius se fera un plaisir de vous fournir de plus amples informations à ce sujet.

Conclusion

Belfius Invest Top Funds Selection Protected est la solution idéale si vous souhaitez investir à long terme. C'est un investissement qui associe le droit au remboursement de votre capital et rendement potentiel appréciable, grâce à une offre vaste de compartiments qui investissent dans des fonds de sociétés de gestion réputées. En outre, cet investissement vous offre énormément de flexibilité.

Seuls des versements supplémentaires pour les contrats existants sont encore autorisés.



Cette formule vous intéresse ?

Demandez de plus amples informations à votre conseiller financier dans votre agence Belfius, téléphonez gratuitement au numéro 0800 92 700 ou naviguez sur belfius.be.

Vous trouverez de plus amples informations sur cet investissement et le détail des frais dans la fiche d'information financière, qui est disponible dans votre agence ou sur belfius.be.

Informations sur la politique d'investissement des différents compartiments de la branche 23

Compartiments d'actions

Compartiment BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

Le compartiment investit dans **Templeton Asian Smaller Companies Fund A (acc) EUR (code ISIN LU0390135415)** qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de Small-caps établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande et Vietnam.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 6

Compartiment BI BlackRock Global Funds European A2

Le compartiment investit dans **Blackrock Global Funds European Fund A2 (code ISIN LU0011846440)** dont l'objectif est de maximiser le rendement total libellé en euros en investissant dans les actions d'entreprises établies en Europe ou qui y sont majoritairement actives sur le plan économique.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 6

Compartiment BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

Le compartiment investit dans **Robeco US Large Cap Equities D EUR (code ISIN LU0474363974)**, qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis. Ce fonds se compose principalement d'actions affichant une capitalisation de marché supérieure à USD 2 milliards. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 6

Compartiment BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2

Le compartiment investit dans **Aberdeen Global Japanese Equity Fund A (EUR) - 2 Acc (code ISIN LU0476876759)** dont l'objectif a pour vocation d'offrir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des actions japonaises cotées en Bourse.

Le risque de change du yen par rapport à l'euro est couvert.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 6

Compartiment BI Invesco Pan European Structured Eq A

Le compartiment investit dans **Invesco Funds – Invesco Pan European Structured Equity Fund A (code ISIN LU0119750205)** et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions de sociétés européennes. Le fonds est activement géré dans le respect de ses objectifs, sans lien à un indice de référence, et sur la base d'un modèle quantitatif.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 5

Compartiments obligataires

Compartiment BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc

Le compartiment investit dans **Fidelity Funds Emerging Market Debt A Acc (code ISIN LU0238205289)** et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement dans des titres de créance émanant de marchés émergents dans le monde entier. Le fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres, dont les instruments de dette de marchés locaux, des titres à taux fixe, des actions et des obligations d'entreprise d'émetteurs évoluant sur un marché émergent, et dans des obligations de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 5

Compartiment BI Robeco High Yield Bonds DH EUR

Le compartiment investit dans **Robeco High Yield Bonds DH EUR (code ISIN LU0085136942)** qui investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise à haut rendement, affichant une notation maximale de BBB. Les obligations high-yield offrent généralement un rendement plus élevé que les obligations classiques, mais sont assorties d'un risque supérieur. L'atout de ce compartiment réside dans le fait qu'il réduit activement ce risque en investissant dans 100 entreprises différentes et en diversifiant les investissements sur plusieurs secteurs et catégories de notation. Les obligations d'entreprise font l'objet d'une sélection bottom-up (ascendante), à la faveur d'une analyse scrupuleuse des sociétés.

Le fonds couvre entièrement les risques de change par rapport à l'euro.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiment BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1

Le compartiment investit dans **Templeton Global Total Return Fund A (acc) Eur H1 (code ISIN LU0294221097)**. Le principal objectif est de générer un rendement total maximal sur investissements en USD. Parmi les sources de rendement, figurent les revenus d'intérêts, l'accroissement du capital et les gains de change, pour autant que cela soit en phase avec la politique de gestion conservatrice des investissements. Cet objectif est réalisé en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance à taux fixe et/ou variable et d'obligations (y compris des titres de qualité supérieure et de qualité inférieure) émises par des gouvernements, des organismes publics ou des entreprises du monde entier. Le risque de change de la valeur d'inventaire en USD convertie en EUR est couvert. La durée du portefeuille fait l'objet d'une gestion active.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiments mixtes

Compartiment BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc

Le compartiment investit dans **Carmignac Patrimoine A EUR (code ISIN FR0010135103)**. Ce fonds investit dans un portefeuille mixte mondial qui se compose à tout moment au minimum de 50 % d'obligations et de liquidités. Il offre la stabilité et la résistance nécessaires lorsque les marchés sont volatils. Ce fonds mixte flexible investit également dans les marchés émergents. Les actions sont sélectionnées sur la base des analyses et des convictions des gestionnaires, avec une préférence pour les thématiques axées sur la croissance. Des techniques spécifiques de couverture sont appliquées au sein du fonds afin de protéger le portefeuille contre les pertes éventuelles en cas de baisse des marchés, de hausse des taux d'intérêt et de fluctuations monétaires.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiment BI Ethna Aktiv T

Le compartiment investit dans **Ethna Aktiv T (code ISIN LU-0431139764)**, qui se concentre au premier chef sur la réalisation d'une croissance adéquate de la valeur en euros avec, en guise de critère la stabilité de la valeur, la protection du capital et la liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit ses actifs dans des titres de toute nature, notamment en actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats et dépôts à terme. La valeur des investissements en actions, fonds d'actions et titres similaires ne peut au total pas dépasser 49 % des actifs nets. Les achats portent surtout sur les actifs d'émetteurs domiciliés dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou d'accroissement de l'actif.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiment BI JP Morgan Global Income Fund A (acc) EUR

Le compartiment investit dans **JPM Global Income A (acc) (code ISIN LU0740858229)**. Ce fonds investit à l'échelle mondiale, essentiellement en obligations et partiellement en actions. Les obligations sont sélectionnées sur la base de leurs coupons potentiellement élevés, et les actions sur la base du rendement de leur dividende. La flexibilité du processus d'allocation procure aux investisseurs une certaine marge de manœuvre dans les classes d'actifs, secteurs et marchés, selon les opportunités qui se présentent. Le risque de devise par rapport à l'euro est en grande partie couvert.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiment BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

Le compartiment investit dans **BlackRock Global Funds Allocation A2 EUR (code ISIN LU0171283459)**. Ce fonds vise un rendement maximal libellé en dollar américain en investissant à l'échelle mondiale, dans des circonstances normales, principalement en actions, mais aussi en dettes et en titres à court terme émis par des entreprises et des pouvoirs publics. Le fonds tentera normalement d'investir en titres que les gestionnaires estiment sous-valorisés. Il peut aussi investir dans des actions de petites entreprises de croissance.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 5

Compartiment BI Flossbach v Storch – Multiple Opp. II RT

Le compartiment investit dans **Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT (code ISIN LU1038809395)**. L'objectif de la politique d'investissement est d'atteindre un accroissement raisonnable de la valeur du capital investi, compte tenu du risque d'investissement. La stratégie d'investissement est définie d'après l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le capital est investi dans des titres de toute nature, notamment en actions, obligations (y compris éventuellement des obligations convertibles), instruments du marché monétaire, certificats, fonds, liquidités et dépôts à terme fixe. Maximum 20 % de l'actif net peut être investi indirectement dans des métaux précieux. L'investissement dans un autre fonds ne peut pas dépasser 10 % du capital. Le compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou d'accroissement de l'actif.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 5

Compartiment BI Ethna Dynamisch T

Le compartiment investit dans **Ethna Dynamisch T (code ISIN LU-0455735596)** et se concentre avant tout sur la réalisation d'un accroissement de valeur approprié en euro ; les critères de sélection sont la stabilité de la valeur, la protection du capital et la liquidité de l'actif total. Le fonds investit dans des titres de toute nature, notamment en actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres fonds et dépôts à terme fixe. L'investissement dans des certificats représentatifs de matières (par exemple, métaux précieux, matières premières) ne peut excéder 20 % de l'actif total. La valeur des investissements en actions et fonds d'actions ne peut normalement pas dépasser 70 % de l'actif total. L'investissement dans un autre fonds ne peut dépasser 10 % de l'actif total. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou d'accroissement de l'actif.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 4

Compartiment de liquidités

Compartiment BI Money Market

Le compartiment investit dans **Candriam Money Market Euro (code ISIN LU0093583077)**. Ce fonds investit principalement dans les instruments monétaires, les fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum ou dont le taux est révisable au moins annuellement ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation Investment Grade (BBB-/Baa3). Les investissements sont libellés en EUR, ainsi que dans les devises des pays membres de l'OCDE.

Le compartiment est libellé en euros.

Classe de risque : 1

Les classes de risque sont calculées selon la méthode SRRI, sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

Frais et risques

Frais d'entrée

Maximum 2,50 %.

Frais de sortie

5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % selon que le rachat a lieu au cours de la 1^e, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année ou plus à partir du début du contrat. En cas de rachat ou de transfert de la réserve du contrat Belfius Invest Top Funds Selection Fix (branche 21) au terme des 8 premières années du contrat, outre 1 % de frais de sortie, il est possible que des frais financiers de sortie soient portés en compte (calculés selon l'AR du 14 novembre 2003 portant sur l'activité d'assurance vie), limités conjointement à 5 % maximum.

Pour les exceptions, voir plus haut dans le texte.

Frais de gestion

- Contrat de la branche 21 : chaque mois 0,01 % sur la réserve acquise ;
- Contrat de la branche 23 : maximum 1,35 % par an pour les fonds d'actions, maximum 1,2 % par an pour les fonds mixtes, maximum 1,1 % par an pour les fonds obligataires. Vous trouverez ci-dessus à quelle catégorie appartient quel compartiment. Ces frais sont imputés par l'assureur et sont calculés sur la valeur d'inventaire du fonds sous-jacent. L'assureur ne facture pas de frais de gestion pour le « fonds de liquidités ».

Indemnité de rachat/de reprise

Une indemnité de sortie conjoncturelle peut être imputée pour le contrat de la branche 21 pendant les 8 premières années suivant chaque versement et pendant les 8 années de toute nouvelle période de garantie du taux d'intérêt garanti, conformément aux dispositions de l'AR du 14 novembre 2003 portant sur l'activité d'assurance vie. Cette indemnité peut être appliquée lors d'un rachat ou d'un transfert de réserve.

Frais en cas de transfert

En cas de transfert (partiel) de fonds dans la gamme branche 23 ou en cas de transfert (partiel) du contrat de la branche 21 vers celui de la branche 23 ou inversement, des frais de 1 % sont imputés. Aucuns frais d'entrée, aucuns frais de sortie ou taxes ne seront facturés. En cas de transfert durant les 8 premières années du contrat de la branche 21, un précompte mobilier devra en revanche être acquitté.

Un transfert d'un fonds branche 23 vers le fonds de liquidités est gratuit.

Aspects fiscaux

La législation fiscale actuellement en vigueur, qui est susceptible de changer, applique un régime fiscal aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt des personnes physiques belges comme suit :

précompte mobilier : pas de précompte mobilier sur les prestations en cas de vie versées à n'importe quel moment pour le contrat de la Branche 23 et après 8 ans pour le contrat de la Branche 21, à compter à partir de la date de début du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat de la Branche 21, un précompte mobilier libératoire de 25 % est appliqué.

taxe d'assurance : une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes payées.

Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la fiche d'information financière du produit et le règlement de gestion du fonds. Ce produit est soumis à la législation belge. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que celui qui est en vigueur en Belgique, sont priés de se renseigner sur le régime fiscal qui leur est appliqué.

Risques

Un investissement dans le contrat d'assurance vie Belfius Invest Top Funds Selection Protected peut comporter les risques suivants :

Risque de capital Dans le cas des fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'envergure du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds. Dans le cas du contrat de la Branche 21, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement en cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales dans le contrat de la Branche 21 relèvent du régime légal de la garantie de dépôt belge à concurrence de 100 000 EUR par personne et par entreprise d'assurances.

Risque de taux d'intérêt Ce risque porte sur le contrat de la Branche 21 ou sur les fonds de la Branche 23 qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. S'il s'agit d'un contrat de la Branche 21, une perte de valeur n'est possible qu'en cas de retrait à des moments où les frais de sortie ou l'indemnité conjoncturelle de sortie sont appliqués. Par contre, en cas de baisse des taux du marché, un fonds peut rapporter une valeur ajoutée.

Risque de change Ce risque concerne principalement les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro) et que cette devise n'évolue pas favorablement, le rendement sera réduit lors de la conversion en euro. Par contre, si la devise évolue favorablement, l'investissement apportera également une valeur ajoutée en raison du cours de change favorable.



Vous trouverez de plus amples informations sur l'assurance placement Belfius Invest Top Funds Selection Protected dans la fiche d'information financière qui est disponible dans les agences de Belfius Banque et sur belfius.be. Nous attirons votre attention sur le fait que le traitement fiscal lié à cette assurance placement dépend de votre situation personnelle et peut être amenée à évoluer dans le futur.

Le règlement de gestion du fonds Belfius Invest Top Funds Selection Protected Plus est disponible dans chaque agence de Belfius Banque, sur belfius.be ou au siège de Belfius Insurance SA - Avenue Galilée 5 - 1210 Bruxelles - RPM Bruxelles 0405.764.064 - Entreprise d'assurance agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie. Conditions en vigueur au 12-06-2015.